



# PROJET PEDAGOGIQUE

## 2023 - 2024

### Accueil Collectif de Mineurs

### « LA BUISSONNIERE »

#### ACCUEIL DE LOISIRS

**Groupe Scolaire des vertes campagnes**

143 Rue des Vertes campagnes 01 170 Gex

**Groupe scolaire de Parozet**

233 Rue de l'Oudar 01 170 Gex

#### ACCUEILS PERISCOLAIRES

**Groupe Scolaire des Vertes campagnes**

143 Rue des Vertes campagnes 01 170 Gex

**Groupe scolaire de Parozet**

233 Rue de l'Oudar 01 170 Gex

**Groupe scolaire de Perdtemps**

64 Avenue de Perdtemps 01 170 Gex



# Sommaire

1	La ville de Gex dans le Pays de Gex.....	2
1.1	La commune de Gex.....	2
1.2	Le gestionnaire de l'accueil collectif de mineur (ACM).....	2
1.3	Le public de l'ACM.....	2
2	Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) de la Ville de Gex.....	2
2.1	Le projet.....	2
2.2	La journée de l'enfant .....	3
3	L'accueil collectif de mineurs « La Buissonnière » .....	3
3.1	L'organisation de l'ACM.....	3
3.2	Les valeurs de l'ACM.....	4
3.3	Les espaces d'accueil .....	4
3.4	Les modalités d'accueil.....	5
3.5	Les ressources – Les modes de financement.....	5
3.6	L'équipe pédagogique .....	5
4	La pédagogie de l'équipe .....	6
5	Gestion de la vie quotidienne.....	7
5.1	Règles de vie .....	7
5.2	Groupes d'âge.....	7
5.3	Organisation des temps d'accueil .....	8
6	Gestion de l'hygiène et de la sécurité.....	10
6.1	Sécurité .....	10
6.2	Hygiène .....	11
6.3	Soins.....	11
6.4	Matériel.....	11
7	Projet périscolaire .....	11
7.1	Objectifs pédagogiques .....	11
7.2	Projets dans ville.....	12
8	Contacts.....	12

## 1 La ville de Gex dans le Pays de Gex

### 1.1 La commune de Gex

Gex est une commune française, située dans le département de l'Ain et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Capitale administrative du Pays de Gex, proche de la Suisse, elle fait partie de l'aire urbaine de Genève. Située à 600 mètres d'altitude, elle est située au pied du Massif du Jura, et est reliée au département du Jura par le Col de la Faucille. C'est une « ville porte » du Parc Naturel Régional du Haut-Jura et membre de la Réserve Naturelle Régionale du Haut-Jura. Reste que l'attrait majeur de la ville, outre son authenticité, réside dans l'exceptionnel panorama sur la chaîne des Alpes.

Depuis les années 60, Gex connaît un véritable essor lié à celui de Genève. La ville poursuit sa croissance démographique. Par rapport au recensement de 1982 (4868 habitants), la population a plus que doublé en 30 ans (13 121 habitants en 2019). Cette croissance est soutenue par l'attractivité de l'agglomération et de la proximité de Genève, et est accompagnée d'un contexte de pression foncière induit. Aujourd'hui, une partie importante de sa population est frontalière et travaille en Suisse, notamment dans le secteur tertiaire. L'autre partie est fortement susceptible d'être en situation précaire ou du moins difficile du fait du coût de la vie.

### 1.2 Le gestionnaire de l'accueil collectif de mineur (ACM)

L'ACM « La Buissonnière » est municipal. Il est géré par les services et agents municipaux de la Ville de Gex (01). Cet Accueil est composé de :

- Trois sites d'accueil périscolaire situés dans chaque groupe scolaire public de la ville ; (60 places à Perdtemps ; 80 places à Parozet ; 100 places à Vertes campagnes),
- Deux sites d'accueil de loisirs situés dans les groupes scolaires des Vertes Campagnes et Parozet. (Environ 140 places).

### 1.3 Le public de l'ACM

Du fait de la proximité de la Suisse, le niveau de vie des habitants de Gex est très varié. En raison de la tarification basée sur le quotient familial, est accueilli un public issu de tous niveaux sociaux. A savoir également que l'attractivité de Genève apporte une grande variété culturelle, avec des familles loin de leurs racines.

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans qui viennent pour la majorité toute l'année, sur chacun des temps d'animation proposés.

En 2015, la municipalité choisit d'établir un Projet Éducatif de Territoire (PEdT) associant les différents acteurs éducatifs de l'enfant.

## 2 Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) de la Ville de Gex

### 2.1 Le projet

Ce projet associe plusieurs objectifs :

- Assurer la continuité éducative de l'enfant après le temps scolaire ;

- Permettre l'épanouissement de l'enfant à travers de nombreuses activités tout en respectant le rythme de chacun ;
- Varier les thèmes proposés tout au long de l'année et s'inscrire dans les événements de la ville ;
- Construire un projet solide qui permette de relier et de donner une cohérence à tous les temps de l'enfant (périscolaire, extrascolaire).

Un Comité de Pilotage (COPIL) composé d'élus, de directeurs de services, enseignants, parents d'élèves, DASEN, SDJES, CAF accompagne la mise en place et le suivi du PEdT.

Ainsi, dans ce cadre, la Ville de Gex met en place chaque année le Plan Mercredi et détient le label Charte Loisirs équitables.

## 2.2 La journée de l'enfant

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI		MERCREDI
7h30 8h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	7h30 9h00	Arrivée des enfants
8h30 11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	9h00 12h00	Temps d'activités
11h30 13h15	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pause Méridienne	12h00 14h00	Pause méridienne
13h15 16h15	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	14h00 17h00	Temps d'activités
16h15 18h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	17h00 18h30	Départ des enfants

## 3 L'accueil collectif de mineurs « La Buissonnière »

### 3.1 L'organisation de l'ACM

L'accueil collectif est au cœur du PEdT. Il relie et gère tous les temps de l'enfant. Son objectif est de favoriser le lien entre tous les acteurs éducatifs, de l'école à la famille.

La Ville de Gex comprend trois groupes scolaires publics : Parozet, Perdtemps et Vertes campagnes. Chacun d'entre eux possède un accueil périscolaire dont l'équipe d'animation organise les temps d'activités :

- Le **matin** de 7h30 à 8h30
- Le **soir** de 16h15 à 18h30
- Le **mercredi** de 7h30 à 18h30 sur les sites de Parozet et de Vertes campagnes
- Les **vacances scolaires** de 7h30 à 18h30 sur les sites de Parozet et de Vertes campagnes

Afin d'obtenir un suivi pédagogique cohérent entre tous les différents acteurs quotidiens de l'enfance (animateurs, ATSEM, enseignants et intervenants extérieurs), qui se côtoient au sein d'un même espace pédagogique, l'équipe d'animation de l'ACM coordonne les différents temps de la journée périscolaire et extrascolaire.

L'équipe de coordination comprend :

- Un responsable Vie scolaire qui veille à l'harmonisation du fonctionnement global des sites
- Un responsable de site dans chacun des groupes scolaires qui coordonne la fluidité et la bonne organisation de tous les temps de l'enfant.

Pour chaque période de vacances scolaires est nommé :

- Un directeur de la période par site

### **3.2 Les valeurs de l'ACM**

L'ACM est un temps et un lieu propices aux actions d'éducation à la socialisation, au respect mutuel, à l'éducation au développement durable.

L'équipe a un rôle éducatif. Elle se met à disposition des enfants, organise des temps de discussions ouvertes et veille à impliquer les enfants dans la résolution de problèmes et la gestion de projets.

### **3.3 Les espaces d'accueil**

Les locaux aménagés doivent permettre à l'enfant de se sentir bien et de s'approprier les lieux. Ils lui permettent également d'acquérir très vite des repères indispensables pour son bien-être. Le milieu dans lequel évolue l'enfant doit être source de projets pour lui.

L'accueil périscolaire est une étape transitoire entre la vie scolaire et la vie familiale. Il doit s'inscrire dans la continuité de la journée de l'enfant.

#### Lieu d'échange et de dialogue pour les familles

Le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant doit être reconnu et valorisé. Il est important que les sites d'accueil soient un lieu où les familles se sentent accueillies, où elles puissent dialoguer afin de favoriser un climat de confiance, de sécurité. Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles.

### 3.4 Les modalités d'accueil

La municipalité répond par cette création à un véritable besoin de la population gexoise en terme de garde et d'extension de l'amplitude horaire d'accueil des enfants de 3 à 12 ans. L'accueil se fait dans le respect du règlement du centre de loisirs et dans la limite des places disponibles.

Temps	Jours	Ouverture	Modalités d'inscription
Périscolaire	Matin des jours scolaires	7h30 – 8h30	A l'année ou occasionnellement Créneaux de 30 mn ; 1 h ; 1h30 ; 2h00
	Soir des jours scolaires	16h15 – 18h30	A l'année ou occasionnellement Créneaux de 30 mn ; 1 h ; 1h30 ; 2h00
	Mercredis hors vacances scolaires	7h30 – 18h30	A l'année ou occasionnellement Créneaux : matin, matin avec repas, après-midi avec repas, après-midi
Extrascolaire	Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires  Fermeture : 1 semaine mi-été 2 ou 3 jours avant la rentrée scolaire  Vacances de Noël	7h30 – 18h30	A la semaine ou occasionnellement  Créneaux : matin, matin avec repas, après-midi avec repas, après-midi  Mercredi uniquement en journée complète

### 3.5 Les ressources – Les modes de financement

- Facturation aux familles
- Financement de la CAF
- Financement de la Ville de Gex

### 3.6 L'équipe pédagogique

Selon le type d'accueil, le taux d'encadrement moyen peut être différent :

	<b>Pour des enfants de 3 à 5 ans</b>	<b>Pour des enfants de 6 à 12 ans</b>
Extrascolaire	1 animateur pour 8	1 animateur pour 12
Périscolaire	1 animateur pour 14	1 animateur pour 18
Mercredis	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14

#### 4 La pédagogie de l'équipe

L'équipe d'animation met en œuvre des projets permettant l'épanouissement de chacun à travers les loisirs, quels que soient leurs âges et leurs origines socioculturelles afin de favoriser la mixité sociale.

L'équipe doit donc savoir :

- Être à l'écoute des enfants et de leurs besoins,
- Être disponible pour les enfants,
- Organiser des temps de discussions ouvertes,
- Veiller à impliquer les enfants dans la résolution de problèmes et la gestion de projet.

L'enfant est au cœur du projet et des objectifs fixés par l'équipe. La priorité est de l'accompagner dans sa construction et son développement personnel.

L'équipe a un rôle d'éducation à l'environnement. Elle doit :

- Mettre les enfants en relation avec le milieu qui les entoure et la vie collective
- Encourager l'autonomie et l'initiative chez l'enfant :
  - Pour faciliter et motiver son apprentissage
  - Pour favoriser son développement en tant que personne

<b>ACCOMPAGNER L'ENFANT</b>	
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>
L'enfant et la construction de sa personnalité	L'enfant a tous les jours la possibilité de faire ses propres choix
	L'animateur instaure un dialogue avec l'enfant pour connaître ses besoins, ses envies, ses peurs...
	L'enfant apprend à devenir autonome et responsable
L'enfant et sa famille	L'animateur valorise l'enfant auprès de sa famille

	La participation des parents est sollicitée lors de certaines animations ou temps d'échange et rendez-vous familiaux.
	L'animateur communique les informations personnelles à l'enfant et celles de la structure à la famille.
L'enfant et la socialisation	L'enfant apprend à accepter les différences de chacun.
	L'enfant apprend à respecter les règles de vie en collectivité.
	L'enfant se responsabilise lors de la gestion de conflits.
L'enfant et les acteurs éducatifs	L'équipe pédagogique est un repère pour l'enfant tout au long de sa scolarité.
	L'animateur communique avec l'enfant sur le déroulement de sa journée.
	L'animateur communique quotidiennement avec l'ensemble des différents acteurs éducatifs.
L'enfant et son environnement : sa région, sa ville	L'enfant est impliqué dans les évènements de la commune.
	L'enfant côtoie différentes structures d'accueil Enfance-Jeunesse de la ville.
	L'enfant est sensibilisé à l'environnement naturel de sa région.

## 5 Gestion de la vie quotidienne

### 5.1 Règles de vie

La vie quotidienne s'organise autour de l'enfant (rythme et espace de vie, sécurité, santé) et du respect des règles de vie de la structure et de l'environnement commun à tous.

L'enfant apprend avec le temps, aussi, ne nous attendons pas à ce que les règles soient assimilées en quelques jours. La démarche de résolution de problème doit se mettre en place. L'idée est d'inviter l'enfant à travailler à la recherche d'une solution mutuelle acceptable : définir ensemble les idées convenables et à mettre en application.

### 5.2 Groupes d'âge

La structure accueille des enfants de 3 à 12 ans. Ils sont répartis en deux groupes bien distincts avec ses propres particularités : les enfants scolarisés en maternelle et les enfants scolarisés en élémentaire.

### 5.3 Organisation des temps d'accueil

#### Accueil périscolaire

Le matin, des petites activités de jeux, de lecture et de dessins sont proposées aux enfants

Le soir, l'objectif est de structurer et de proposer des activités aux enfants selon l'organisation suivante :

- **16h15 - 16h45** : temps récréatif et goûter
- **16h45 - 18h30** : activités et espaces dédiés :
  - 1 à 2 activités d'animations (arts manuels, jeux collectifs, sports) proposées aux enfants de 3 à 5 ans
  - 2 à 3 activités d'animations (arts manuels, sports, jeux extérieurs...) proposées aux enfants de 6 à 11 ans

Un espace « devoirs » en autonomie est possible quand les enfants en expriment le besoin et l'envie.

Les activités proposées sont renouvelées régulièrement entre chaque période de vacances scolaires.

#### Accueil des mercredis et des vacances

Durant l'année, chaque période de vacances aborde un thème précis et différent qui va orienter les activités et les sorties. Chaque semaine comprend une sortie extérieure et une sortie à la piscine municipale en été à partir du CE1. Des sorties sur des sites proches géographiquement peuvent aussi avoir lieu pour tout âge. Une attention toute particulière sera faite sur la découverte du patrimoine local afin de déterminer les thématiques.

<b>Journée type vacances scolaires / mercredi</b>	
07h30	Ouverture de la structure Accueil des enfants jusqu'à 9h00
09h00	Appel et rappel des règles de vie collective Début des activités : activités manuelles et/ou sportives
11h30	Rangement de l'activité Passage aux toilettes
12h00	Repas
13h00	Temps calme ou temps libre selon l'âge
13h30	Sieste pour les petits / temps calme pour les grands

14h15	Activités thématiques
16h15	Rangement des salles Passage aux toilettes
16h30	Goûter
17h00	Temps libres / jeux extérieurs Départ des enfants
18h30	Fermeture de la structure

<b>Types d'activités proposées les mercredis et les vacances scolaires relatives aux objectifs pédagogiques</b>	Activités manuelles
	Activités cuisine
	Activités artistiques (théâtre, danse...)
	Activités et sorties sportives
	Semaines à thème durant les vacances
	Activités et sorties culturelles
	Temps libre
	Activités familiales
	Intervenants extérieurs
	Activités de sensibilisation à la nature et à la préservation de l'environnement
	Jeux collectifs extérieurs
Participation des enfants aux tâches de la vie collective	

### Repas et goûters

Les agents sont tenus d'appliquer avec la plus grande rigueur les normes d'hygiène en matière de restauration collective à savoir la réglementation HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). Elle est appliquée :

- Sur les temps de goûter
- Sur le temps du repas du midi

- Lors des ateliers cuisine

Le repas est un moment essentiel de la socialisation de l'enfant. C'est un moment convivial, de plaisir et de dialogue. L'équipe d'animation mange à table avec les enfants. Elle veille au respect de la nourriture, à l'équilibre alimentaire, à limiter le gaspillage et à ce que les enfants goûtent de tout. Volontairement, les enfants participent au service et au ramassage des tables. Chacun doit veiller au bon nettoyage de son espace.

Le repas du midi est servi au restaurant scolaire sur table ou en self

Le choix alimentaire est respecté en fonction de l'inscription (régime alimentaire, Protocole d'Accueil Individualisé PAI).

Un goûter est servi tous les jours vers 16h30 en groupe commun ou séparé (les PAI sont respectés). Goûters possibles : gâteaux secs, tartines salées ou sucrées avec pain frais local, fruits, yaourts, compotes...

## 6 Gestion de l'hygiène et de la sécurité

### 6.1 Sécurité

La sécurité est une priorité dans toute la structure. Tout est mis en œuvre dans le respect des règles de sécurité en vigueur. La Ville de Gex via ses services techniques met en place tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'ACM. Il existe une alarme incendie et une alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté).

L'équipe a nécessité de se conformer aux règles de sécurité propres aux lieux.

La première est de s'assurer de l'intégrité physique et morale des enfants. Le personnel est informé des vigilances à tenir face aux risques existants. Les extincteurs et boîtiers d'alarme sont installés dans tous les lieux nécessaires, ils sont visibles en cas d'intervention. Les sorties de secours et les procédures d'évacuation sont bien définies et affichées à des endroits stratégiques. Les accès des salles sont contrôlés par les animateurs et les portes donnant sur l'extérieur sont fermées à clef.

Les exercices d'évacuation incendie et alerte attentats sont réalisés trimestriellement.

La norme d'encadrement est respectée :

	<b>Pour des enfants de 3 à 5 ans</b>	<b>Pour des enfants de 6 à 12 ans</b>
Extrascolaire	1 animateur pour 8	1 animateur pour 12
Périscolaire	1 animateur pour 14	1 animateur pour 18
Mercredis	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14

L'aménagement des espaces de vie et l'organisation de l'équipe sont mis en place pour une présence sur tous les lieux où se trouvent les enfants. Les lieux sont structurés pour donner des repères aux enfants.

Les animateurs veillent au bon pointage des enfants et surveillent les entrées et sorties. Aucun enfant ne sort sans son parent ou son adulte référent.

## 6.2 Hygiène

L'hygiène des locaux est respectée. L'équipe d'agents d'entretien veille à la propreté des locaux et jouets mis à disposition.

## 6.3 Soins

La Ville de Gex veille à former tous ces agents au Premiers secours PSC1. De petits soins peuvent être donnés par un animateur. Chacun d'eux a accès à l'armoire à pharmacie et aux trousse à pharmacie pour les sorties. Un cahier d'infirmier est laissé à disposition de l'équipe et est rempli pour chaque soin dispensé à un enfant.

Si nécessaire, les services de secours et la direction de la structure sont appelés immédiatement et les parents sont avertis par téléphone.

Aucun médicament ne peut être administré sauf en cas de Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Seuls les enfants dont un PAI a été mis en place pourront bénéficier d'un traitement particulier.

## 6.4 Matériel

Le matériel est à la disposition des enfants sous la surveillance des animateurs. Il est demandé aux enfants d'en prendre soin.

# 7 Projet périscolaire

## 7.1 Objectifs pédagogiques

L'enfant est acteur de son temps libre	L'enfant laisse libre cours à son imagination
	L'enfant se sent en sécurité « comme à la maison »
	L'équipe est à l'écoute de l'enfant et lui permet de réaliser ses propres projets
	L'enfant est libre de choisir ses activités, de s'exprimer
Les activités proposées sont variées et touchent divers domaines	Chaque accueil propose des espaces, lieux avec un thème spécifique selon le temps
	L'enfant s'investit dans des projets de la ville, de la structure et aborde une diversité d'évènements
	L'enfant ouvre son esprit à la créativité, à la diversité et à l'entraide
	L'enfant connaît les lieux et sait se repérer facilement

L'enfant autonome au sein de la structure	est	Les règles de vie sont affichées et visibles de tous dans toutes les salles d'activité. Elles sont rappelées régulièrement.
	au	L'équipe accompagne les enfants dans leur construction personnelle
	la	L'enfant est associé à la mise en place et au rangement de l'activité à laquelle il participe. S'il commence une activité, l'enfant doit apprendre à la finir

## 7.2 Projets dans ville

L'équipe pédagogique sensibilise les enfants aux événements proposés sur la commune et s'engage dans divers projets.

## 8 Contacts

<b>Gestionnaire</b>	Ville de Gex 77 Rue de l'Horloge 01 170 Gex 04 50. 42 63 00 <a href="mailto:mairie@ville-gex.fr">mairie@ville-gex.fr</a>
<b>Gestion des inscriptions, des dossiers et de la facturation</b>	Pôle Action éducative et Sports 04 50. 42 25 45 <a href="mailto:vie.scolaire@ville-gex.fr">vie.scolaire@ville-gex.fr</a>
<b>Vie quotidienne et fonctionnement de la structure</b>	Centre de loisirs La Buissonnière 143 Rue des Vertes campagnes 01 170 Gex 04 50 28 72 03 <a href="mailto:responsable.alsh@ville-gex.fr">responsable.alsh@ville-gex.fr</a>

A Gex, le 24 juillet 2023

Gérard IVANEZ

Adjoint délégué aux affaires scolaires et éducatives



Pour le maire,  
L'adjoint délégué  
Gérard IVANEZ